

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 48  
absents représentés : 7  
absents : 3

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUËDE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Olivier GOYENECHÉ, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Olivier PEANNE, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absents : Messieurs Hervé BOUYRIE, Eric LAHILLADE, Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Alexandrine AZPEITIA.

N° d'ordre	ORDRE DU JOUR	Votes
1	<p><b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i></p> <p>A - Approbation des procès-verbaux de séance de conseil communautaire : 1 - Séance du 16 juillet 2020 2 - Séance du 23 juillet 2020</p> <p>B - Composition du bureau communautaire et élection d'autres membres : 1 - Modification de la composition du bureau communautaire 2 - Élection d'autres membres du bureau Monsieur Eric Lahillade, conseiller communautaire, élu 11<sup>ème</sup> autre membre du bureau.</p>	<p>UNANIMITÉ UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>

	<p>Monsieur Mathieu Diriberry, conseiller communautaire, élu 12<sup>ème</sup> autre membre du bureau.</p> <p>Monsieur Alexandre Lapègue conseiller communautaire, élu 13<sup>ème</sup> autre membre du bureau.</p> <p>Monsieur Alain Soumat, conseiller communautaire, élu 14<sup>ème</sup> autre membre du bureau.</p> <p>C - Délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au bureau et au président - Modification en matière de commande publique</p> <p>D - Pôle d'équilibre territorial et rural Pays Adour Landes Océanes - Désignation de Madame Marie-Thérèse Libier, représentante titulaire et de Monsieur Alexandre Lapegue représentant suppléant supplémentaires pour siéger au comité syndical</p> <p>E - Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL) - Désignation de Monsieur Mathieu Diriberry, représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration</p> <p>F - Société publique locale Trans-Landes - Modification du représentant de MACS pour siéger à l'assemblée générale de la société - Désignation de Madame Frédérique Charpenel pour siéger à l'assemblée générale en remplacement de Madame Jacqueline Benoit-Delbast</p>	<p>54 POUR 1 ABST UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ 54 POUR 1 ABST</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>																											
2	<p><b>FINANCES COMMUNAUTAIRES</b> <i>Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE</i></p> <p>A - Attribution complémentaire de subventions aux associations  1 - Subventions aux associations sportives pour un montant total de 16 150 € et aux équipes « première » pour un montant de 86 000 €  <i>Messieurs Philippe Sardeluc, Gille Dor, Jérôme Petitjean, Pierre Laffitte et Serge Viarouge n'ont pas participé au vote</i>  2 - Subventions aux écoles de sports - Jeunes licenciés pour un montant de 28 515 €  <i>Messieurs Jean-Claude Daulouède et Philippe Sardeluc n'ont pas participé au vote</i></p> <p>B - Décisions modificatives  1 - Achat de tablettes pour les élèves</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sections - Opérations - Articles</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissement : Opération 953 - Article 2183 : matériels informatiques</td> <td>- 85 000 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Investissement : Opération 901 - Article 2183 : matériels informatiques</td> <td>+ 85 000 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>2 - Travaux sur voie verte Saubion-Angresse</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sections - Opérations - Articles</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissement : Article 45812024 : travaux hors compétence Département</td> <td>+ 41 000 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Investissement : Article 45822024 : travaux hors compétence Département</td> <td></td> <td>+ 41 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>3 - Travaux de réaménagement de la route de Bellevue à Saubrigues</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sections - Opérations - Articles</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissement : Article 45812024 : travaux hors compétence Département</td> <td>+ 80 000 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Investissement : Article 45822024 : travaux hors compétence Département</td> <td></td> <td>+ 80 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>4 - Travaux de réaménagement de la route d'Angresse à Bénésse-Maremne</p>	Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Investissement : Opération 953 - Article 2183 : matériels informatiques	- 85 000 €		Investissement : Opération 901 - Article 2183 : matériels informatiques	+ 85 000 €		Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Investissement : Article 45812024 : travaux hors compétence Département	+ 41 000 €		Investissement : Article 45822024 : travaux hors compétence Département		+ 41 000 €	Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes	Investissement : Article 45812024 : travaux hors compétence Département	+ 80 000 €		Investissement : Article 45822024 : travaux hors compétence Département		+ 80 000 €	<p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes																											
Investissement : Opération 953 - Article 2183 : matériels informatiques	- 85 000 €																												
Investissement : Opération 901 - Article 2183 : matériels informatiques	+ 85 000 €																												
Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes																											
Investissement : Article 45812024 : travaux hors compétence Département	+ 41 000 €																												
Investissement : Article 45822024 : travaux hors compétence Département		+ 41 000 €																											
Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes																											
Investissement : Article 45812024 : travaux hors compétence Département	+ 80 000 €																												
Investissement : Article 45822024 : travaux hors compétence Département		+ 80 000 €																											

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 45812024 : travaux hors compétence Département	+ 100 000 €	
Investissement : Article 45822024 : travaux hors compétence Département		+ 100 000 €

5 - Travaux de pérennité route de l'Adour à Saint Martin de Hinx

UNANIMITÉ

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 2317, opération 986 : travaux de voirie	+ 31 900 €	
Investissement : Article 1326 : subventions d'investissement autres établissements publics locaux		+ 26 500 €
Investissement : Article 10222 : FCTVA		+ 5 400 €

C - Contribution de MACS à l'EPFL - Contribution des communes à MACS - Approbation du projet de convention type MACS / communes

UNANIMITÉ

Moyennes 2017 à 2019 des droits de mutation des 23 communes de MACS	Participation MACS à Landes Foncier 8 %	Participation communes à MACS 2,67 %
5 858 551 €	468 684 €	156 228 €

3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - TOURISME

Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL

A - Zone d'activité économique d'Artiguenave à Labenne - Vente du lot n° 3 à la société BFH Menuiserie d'une surface de 1 544 m<sup>2</sup> à Monsieur Frédéric BACHACOU, au prix de 86 464 € H.T.

UNANIMITÉ

B - Zone d'activité économique du Marlé à Tosse - Vente du lot n° 17 à Monsieur et Madame ALLEYN-CHAMPION d'une surface estimée de 874 m<sup>2</sup>, au prix de 48 070 € H.T.

UNANIMITÉ

C - Zone d'activité économique de Cramat à Soustons - Vente du lot n° 2 à la société Eurobulbe d'une surface estimée de 1 299 m<sup>2</sup>, au prix de 65 € H.T. /m<sup>2</sup>, soit un prix total estimé de 84 435 € H.T.

UNANIMITÉ

D - Zone d'activité économique de La Haurie à Saubrigues - Approbation du prix de commercialisation des lots à 42 € HT /m<sup>2</sup> pour les lots < 1 500 m<sup>2</sup> et 40 € HT /m<sup>2</sup> pour les lots > 1 500 m<sup>2</sup>.

UNANIMITÉ

4 INFRASTRUCTURES

Rapporteur : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST

A - PPI 2015-2020 - Opération de pérennité route de l'Adour à Saint-Martin-de-Hinx - Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Eaux Marensin Maremne Adour « EMMA » à la Communauté de communes MACS

UNANIMITÉ

B - Approbation de projets de conventions de délégation pour le réaménagement de voiries départementales situées en agglomération par le Département des Landes à la Communauté de communes MACS :

1 - Commune de Saubrigues - RD 54-RD 71 (bourg) - Estimation totale de l'opération d'aménagement : 372 000,00 € TTC.

UNANIMITÉ

2 - Commune de Benesse-Maremne - RD 465-RD 347 (route d'Angresse, rue Sarailot et rue des Écoles) - Estimation totale de l'opération d'aménagement : 540 000,00 € TTC.

UNANIMITÉ

3 - Commune d'Angresse - RD 133 - Aménagement boucle centre entre Angresse et Saubion - Estimation totale de l'opération d'aménagement : 506 008,18 € TTC.

UNANIMITÉ

5 MOBILITÉ - TRANSPORTS

Rapporteur : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST

A - Mobilité - Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2019 de la commission intercommunale d'accessibilité

UNANIMITÉ

*Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL*

B - Mobilité - Répartition du produit des forfaits de post-stationnement - Approbation des projets de conventions entre les communes de Capbreton et de Soorts-Hossegor et la Communauté de communes MACS

UNANIMITÉ

C - Transports - Société publique locale (SPL) Trans-Landes - Approbation du projet d'avenant n° 20 au contrat d'obligations de service public avec la SPL pour l'exploitation du réseau de transport Yégo

UNANIMITÉ

D - Transports - Société publique locale (SPL) Trans-Landes - Approbation du projet de modification des statuts de la SPL

UNANIMITÉ

6

## PATRIMOINE

*Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE*

A - Autorisation de cession des bâtiments modulaires de marque Cougnaud appartenant à la Communauté de communes MACS aux communes intéressées au prix établi de la manière suivante :

UNANIMITÉ

Année d'installation	Nombre de module	Prix de vente unitaire TTC
2008	20	100 €
2010	18	200 €
2012	28	500 €
2015	16	800 €

Autorisation d'engagement de la procédure de cession des bâtiments modulaires non cédés aux communes membres selon les prix indiqués ci-dessus et selon l'une des modalités suivantes :

- o soit la vente de gré à gré,
- o soit la vente aux enchères,
- o soit la vente suite à une mise en concurrence,

B - Approbation des conditions de location de la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de communes. La tarification proposée est la suivante :

53 POUR  
2 ABST

Fonctionnalités et équipements demandés	Charges induites	Tarifs
Salle du conseil avec fonctionnalité régie niveau 1	Ménage le jour et le lendemain États des lieux entrée et sortie Gestion CTA de la salle et accès Formation du responsable : régie niveau 1 + gestion des accès, porte automatique, alarme anti intrusion et SSI alarme, réarmement des portes, évacuation des personnes et reconnaissance du bâtiment pour la levée de doute	Forfait de base : 240 €
Fonctionnalité régie niveau 2	Paramétrage du vote pour la séance, Présence régisseur de MACS 2 à 3 h avant et après la réunion pour préparation et finalisation et transmission des données + 2h de réunion Restitution des paramètres initiaux	Forfait supplémentaire 200 €
Équipements supplémentaires :		
Isoloirs et urne dans le hall de la salle du conseil	Manutention et installation	Forfait supplémentaire 30 €
- Tables et chaises salle du conseil	Manutention et installation	Forfait supplémentaire 50 €
- Chaises dans hall de la salle du conseil	Manutention et installation	Forfait supplémentaire 50 €
- Manges-debout avec nappes dans le hall de la salle du conseil	Manutention installation et lavage des nappes	Forfait supplémentaire 100 €

7	<p><b>SPORTS - PETITE-ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE</b>  <i>Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS</i></p> <p>A - Sports - Pôle rugby - Approbation d'un projet d'avenant à la convention de versement d'un fonds de concours de la commune de Saint-Vincent de Tyrosse à MACS - Versement d'un fonds de concours supplémentaire de 179 000 euros H.T.</p> <p>B - Sports - Fonds de concours « équipement sportif » à la commune de Vieux-Boucau en 2018 - Demande de prolongation de la durée de validité de 1 an du fonds de concours attribué par délibération du 28 juin 2018 à la commune de Vieux-Boucau pour la rénovation et l'extension de son espace polyvalent</p>	UNANIMITÉ  UNANIMITÉ
8	<p><b>URBANISME - LOGEMENT</b>  <i>Rapporteur : Monsieur Jean-François MONET</i></p> <p>Commune de Soustons - Opération « Grand Barrat » - Approbation du projet d'avenant à la convention de projet urbain partenarial avec Sud-Ouest Villages (SOVI)</p>	UNANIMITÉ
9	<p><b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b>  <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i></p> <p>Décisions prises par le Bureau et le Président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, sur délégation d'attributions du conseil communautaire.</p>	EXPOSÉ

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 septembre 2020

Le président,  
  
 Pierre Froustey